

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 18 juin 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 09-03 du 18 juin 2020

### **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA PARENTALITÉ 2020-2024 – CONVENTION ENTRE L'ÉTAT, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LE DÉPARTEMENT.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil général n°2014-X-59 du 16 octobre 2014 relative au plan petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2014-XI-66 du 13 novembre 2014 approuvant la convention relative au Schéma départemental petite enfance et parentalité (SDPEP) avec l'État et la Caf de Seine-Saint-Denis, actuellement en cours de renouvellement,

Vu la délibération du conseil général n° 2014- du 16 novembre 2014 relative au schéma départemental petite enfance et parentalité,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-XII-79 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre du plan petite enfance et parentalité,

Vu le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE le projet de convention relative au schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité pour la période 2020-2024, à conclure avec l'État et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis, dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*